

# NON AU PLQ DES CHERPINES – SIGNEZ LE REFERENDUM

Le comité référendaire estime indispensable qu'un **vote populaire** ait lieu à Confignon sur le Plan Localisé du Quartier (PLQ) des **Cherpines**, dont la réalisation aurait un **impact irréversible** sur la région. Ce **mégaprojet** prévoit l'arrivée de 6'000 habitants à Confignon, **plus que doublant** sa population et avec des coûts des équipements publics de **206 millions, douze fois son budget annuel**. Le projet suscite de vives inquiétudes dans plusieurs domaines :

- **Des risques financiers importants**, avec une menace réelle de surendettement de la commune et/ou d'augmentation des impôts
- **Des impacts environnementaux substantiels** : la perte de biodiversité, des nuisances accrues et la mise en péril du vallon de l'Aire et de la césure verte
- **Une mobilité non maîtrisée**, tant durant les travaux qu'après l'arrivée des nouveaux habitants et usagers

## Référendum communal contre la délibération 989 du Conseil municipal de la commune de Confignon, du 15 avril 2025, donnant un préavis favorable relatif au projet de plan localisé de quartier d'ensemble (PLQ d'ensemble 30087) des Cherpines

Les citoyennes soussignées et citoyens soussignés, électrices et électeurs de la commune de Confignon, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération 989 du Conseil municipal de la commune de Confignon, du 15 avril 2025, donnant un préavis favorable relatif au projet de plan localisé de quartier d'ensemble (PLQ d'ensemble 30087) des Cherpines, soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans la commune de Confignon et les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins peuvent signer ce référendum communal.

La personne qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le **31 mai 2025** à Chemin de Murcie 16, 1232 Confignon

Ce référendum est organisé par les Associations Sauvegarde de Confignon et environs (ASC), Cherpines Autrement, Sauvegarde Genève ainsi que les groupes politiques Demain Confignon et PLR. Les Libéraux-Radicaux de Confignon et est soutenu par l'Association Qualité de vie à Bernex et Confignon (ASBEC) et l'Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire (ANPVA).